

CONGRÈS DU SNCA CGT

Le 4^e congrès du SNCA-CGT s'est déroulé du 14 au 17 novembre 2022 à Bordeaux.

CE CONGRÈS a permis de dresser le bilan de 4 années de mandature, de proposer de nouvelles orientations et de choisir les femmes et les hommes qui auront en charge de diriger le SNCA-CGT et de mener la politique générale.

Le congrès a entériné le nouveau visage du SNCA-CGT et la révision de ses statuts en votant à l'unanimité le rattachement des syndiqué-es de droit privé (CFA associatif) au SNPEFP (Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés).

En effet, la loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 a modifié le champ d'application des différentes organisations syndicales de la CGT. Les adhérent-es du SNCA relevant du droit privé et celles et ceux du SNPEFP sont donc sur le même champ d'activité et à termes, les salarié-es de CFA de droit privé devaient être rattaché-es à l'une ou l'autre des conventions collectives nationales dépendant du champ du SNPEFP. Cette décision vise aussi une meilleure représentativité et une meilleure défense des droits des salarié-es des CFA de droit privé.

Le congrès a aussi validé les nouvelles orientations du syndicat pour les trois années à venir. **Compte tenu de la transformation du réseau des chambres de métiers, il renforcera ses actions pour préserver le service public dans le réseau.** Cela passera par la mise en œuvre de moyens pour s'opposer à la culture du résultat économique et limiter les effets négatifs des lois « PACTE » et « Liberté de choisir son avenir professionnel », notamment en combattant les éventuelles suppressions d'emplois. **Il renforcera ses actions pour améliorer le pouvoir d'achat et les carrières des personnels et**



dénoncer les inégalités entre agent-es en obtenant des rémunérations à la hauteur. Il faut défendre le statut de professeur-se, donner aux formateur-trices un véritable statut national et renforcer les moyens et prérogatives des commissions paritaires locales.

Depuis la mise en place du CPF monétisé et la disparition de la commission paritaire nationale des formations dans le réseau des chambres de métiers, les droits en matière de formation individuelle se sont considérablement réduits : il faut retrouver le niveau de formation antérieur. Le congrès a décidé d'accentuer la cohésion avec les territoires et les échanges avec les DS et de renforcer les formations. La nouvelle équipe veillera à améliorer l'accompagnement dans ses actions de conseil et dans ses actions juridiques. Elle doit déterminer la position du syndicat en matière d'alternance et d'apprentissage, en étroite concertation avec les organisations de la CGT. Il faut faire de la gratuité de la formation par

apprentissage pour les apprenti-es et leur famille une priorité.

Lors de ce congrès, des camarades de l'UD de Gironde et de la FERC étaient présent-es. Le congrès a élu une nouvelle équipe dirigeante et un nouveau Secrétaire général : Sylvain CHALLAN BELVAL. Ce congrès a été l'occasion pour le SNCA CGT de porter plus que jamais ses valeurs de solidarité, de fraternité et de justice sociale et il compte prouver par ses luttes et son discours qu'un autre monde est possible.

Le prochain mandat sera riche, avec des luttes à mener, des positions à prendre et des objectifs à atteindre tant sur le plan local que national... La situation actuelle exige plus que jamais un engagement collectif et solidaire. **Le SNCA CGT a réaffirmé son engagement aux côtés des personnels des Chambres de Métiers et l'Artisanat pour défendre, avec elles et eux, leurs intérêts et leurs conditions de travail.**